

Licences d'exportation et d'importation—Loi

A l'étape du rapport, le député de Battle River, M. Downey, avait proposé un autre amendement à la loi sur les licences d'exportation et d'importation qui aurait atteint le même but que l'article 2 de ce projet de loi. A l'époque, on avait voté et l'amendement avait été rejeté.

Je voulais tout simplement signaler que bien qu'on ait accusé les députés de ce côté-ci de faire de l'obstruction, je rappelle aux députés d'en face que nous avons relevé un certain nombre de lacunes importantes dans le bill, dont l'absence de tout mécanisme de contrôle des importations. Il est impossible ou inconcevable de mettre en œuvre un programme de gestion de l'offre sans contrôler l'importation des produits qui entrent dans notre pays. Nous ne faisons pas de l'obstruction, nous tâchions plutôt d'améliorer une mesure législative manifestement mauvaise, et, à mon avis, elle l'était au point où le bill a mis plus de deux ans et demi à franchir toutes les étapes à la Chambre. Je prétends que si l'étude s'est prolongée aussi longtemps, c'est à cause de certains députés qui se sont engagés avec détermination à en examiner les effets et à proposer des amendements pour le rendre praticable. La position d'intransigeance adoptée par le gouvernement l'a rendu aveugle à certaines lacunes du bill que nous lui avons signalées lorsque nous tentions de le rendre viable.

Le projet de loi dont nous sommes saisis, notamment les dispositions de l'article 2, est un exemple classique de la marche arrière du gouvernement. Car, parmi les principaux produits touchés par le bill sur la commercialisation des produits de ferme, on notait, entre autres, les œufs et la volaille; les producteurs se trouvent aujourd'hui dans une position précaire par suite des importations considérables d'œufs des États-Unis. Ce sont les producteurs d'œufs qui incitent le Parlement à accélérer l'adoption du bill car ils entrevoient une forte baisse des prix résultant du très grand nombre d'œufs qui traversent la frontière. En outre, bien des producteurs d'œufs canadiens se voient menacés de faillite par les frais élevés de production.

J'appuie naturellement le projet de loi, et je sais que les députés de mon parti l'appuieront, mais je tiens à signaler aux députés de l'autre côté de la Chambre qu'ils ne sont pas les seuls à avoir toutes les réponses lorsqu'il s'agit d'élaborer des projets de loi valables pour le pays. Ils n'ont pas le monopole des bonnes idées. S'ils avaient tenu compte de notre amendement ils se seraient évité bien des embarras. Je pense que la marche arrière manifeste qu'on dénote dans le bill est un exemple classique de l'arrogance et de l'attitude intransigeante que le gouvernement adopte pour masquer son ignorance.

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai bien peur que je ne pourrai jamais m'exprimer aussi bien que le député de Vegreville (M. Mazankowski), qui vient de se rasseoir, mais j'aimerais faire quelques remarques au sujet du bill à l'étude. D'abord, je tiens à dire que le bill se rapproche beaucoup de la partie de la loi sur les permis d'exportation et d'importation qui pourrait soulever une controverse assez importante.

Le bill à l'étude, plus précisément la partie qui concerne l'article 3 a), qui est très près du paragraphe b), permet au gouverneur en conseil d'établir une liste de marchandises qui ne peuvent être réexportées à partir du Canada; c'est-à-dire des marchandises qui sont importées au Canada pour être exportées à d'autres pays. Il s'agit de la partie plutôt odieuse de la loi qui permet au gouverneur en conseil d'empêcher l'exportation à un troisième pays de marchandises produites dans un autre pays par voie du Canada.

[M. Mazankowski.]

Cependant, une partie du bill à l'étude traite d'une question très importante. Il s'agit d'une partie très courte, mais très importante, non pas tellement à cause des pouvoirs qu'elle donne au gouvernement, mais parce qu'elle indique que l'attitude des Canadiens à propos des exportations et de leurs rapports avec notre production totale et le bien-être des Canadiens commence à changer.

La plupart d'entre nous avons grandi dans une certaine ambiance culturelle. Certains articles de foi nous ont été transmis sans jamais être contestés. Un de ces articles de foi que la plupart des Canadiens n'auraient jamais mis en doute est qu'il est bon d'exporter et que plus on exporte, mieux c'est. A mon avis, il s'agit d'un article de foi qui est si fermement implanté dans la conscience des Canadiens qu'il date certainement de l'époque des marchands de fourrure de Montréal.

● (2140)

Bien sûr, pour eux, les exportations étaient une bonne chose car en exportant massivement ils accroissaient leurs recettes et leurs bénéfices. Également, on peut justifier l'exportation d'une certaine denrée et plus tard d'autres personnes pourront justifier l'exportation d'autres denrées en disant que cela répond à un besoin réel du pays. Mais maintenant, nous sommes un pays autonome et nous devons commencer à mettre en doute cet ancien principe de notre économie selon lequel nous devons exporter non seulement pour survivre, mais pour prospérer.

Ce bill commence à mettre ce principe en doute, mais d'une manière très hésitante. Nous nous sommes déjà posé des questions au début de l'année lorsque nous avons imposé une taxe à l'exportation sur le pétrole. Pour la première fois de notre histoire, nous nous sommes dit que rien ne nous obligeait à exporter tout ce que nous pouvions produire. Nous avons commencé à nous dire qu'il était peut-être de notre devoir de répondre d'abord aux besoins des Canadiens. Pour bien des gens à la Chambre ou dans le pays, cela marque une étape dans l'histoire du Canada. C'était la première fois qu'une chose de ce genre se produisait.

Un peu plus loin, sans doute au kilomètre suivant, nous avons cet autre bill qui remet en question certaines croyances que nous avons eues pendant longtemps. Il est en effet déclaré dans le bill que nous devons donner au gouverneur en conseil le pouvoir de déclarer qu'il n'est pas dans l'intérêt du pays d'exporter certains produits à moins qu'ils ne soient transformés, fabriqués ou manufacturés. Nous avons ici la preuve que nous commençons à ne plus nous considérer uniquement comme des coupeurs de bois et des pousseurs d'eau.

Hier, en traversant l'aérogare n° II de Toronto pour me rendre à Ottawa, j'ai dû passer devant l'un des systèmes de sécurité installés par le ministère des Transports pour contrôler tout le monde, y compris les députés. J'ai trouvé que l'un de ces mécanismes était particulièrement attrayant. Je me suis arrêté pour le regarder. Il était fait en bois, matériau que nous produisons en grande quantité dans notre pays. Pourtant, ce n'était pas du bois canadien. Il avait été fabriqué en Finlande, dans une ville appelée Kuopio, endroit merveilleux que j'ai eu l'occasion de visiter l'année dernière.

Cela m'a rappelé un principe d'économie politique, de production et d'exportation, mis en pratique depuis quel que temps déjà par les Finlandais. Il se résume à ceci: aucune matière brute, exploitée et produite en Finlande, n'est exportée à moins d'avoir été usinée, transformée ou fabriquée au n^{ième} degré. Ce n'est pas la première fois, bien